

**COMMUNE DE RECOLOGNE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MAI 2018 à 20H30**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 18 mai 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 14 mai 2018.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN, Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Marie BERGER, Franck VERIN, Michèle BOUDAUX, Yasmine ROUX

Absents excusés : Denise GRIVET, Frédéric CHATELAIN

Secrétaire de séance : : Annie ROUSSELOT

Modification de l'ordre du jour : Droit de place

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Modification budgétaire – Budget assainissement
- 3) Remboursement de frais
- 4) Dématérialisation convention préfecture
- 5) Acquisition de terrain
- 6) Enquête publique parc éolien Lantenne-Vertière
- 7) Droit de place
- 8) Questions diverses

**DECLARATION PREALABLE :**

SCI de l'Escale : pose portail coulissant.

M. COLSON Thomas : création d'une ouverture et pose d'un vélux

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF :** M. BURKI Gilles : suppression de l'étage- Maison plein pied.

**DECISION MODIFICATIVE- SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative comme suit :

**Dépenses de Fonctionnement :**

Compte 022 dépenses imprévues : - 1 300€

Compte 658 Charges diverses de gestion courante : + 1 300€

**Dépenses d'investissement :**

Compte 020 dépenses imprévues : - 1400€

Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation : + 1400€

**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (10 voix pour et 1 abstention) de rembourser à M. MEYER les frais afférents au site internet de la commune pour un montant de 60€.

**DEMATERIALIZATION CONVENTION PREFECTURE**

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission.

*Approuvé à l'unanimité*

### **ACQUISITION DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir la bande de terrain lieudit « Menière » des parcelles B767, 770 et 773
- DECIDE de procéder au bornage de ces dernières
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

*Approuvé à l'unanimité*

### **DROIT DE PLACE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le montant de 30€ pour les droits de place des spectacles itinérants limités à 48h.

*Approuvé à l'unanimité*

### **ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN LANTENNE-VERTIERE**

Le conseil municipal débattrà au prochain conseil du projet éolien Doubs Ouest 1 et 2.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

M. le maire informe de la démission de Mme FAHYS Adeline du conseil municipal pour convenance personnelle.

Monsieur le maire annonce que l'analyse des boues de la station d'épuration est conforme pour l'épandage agricole.

L'AMF alerte les collectivités de la baisse de la DGF. M. MORALES explique que la commune a subi une baisse de la DGF de 16000€ pour 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des travaux qui se réaliseront prochainement :

- Route de Noironte : la circulation sera réglementée du 22 mai au 30 juin 2018 (circulation alternée et stationnement interdit).
- M. le Maire présente le projet d'Enedis pour le renforcement des secteurs du Chanois et de la rue des Masey.
- RD67 sortie Recologne direction Marnay : réparation de glissière.
- Réalisation d'un plateau surélevé Route de Chevigney : les services des infrastructures routières du département ont demandé des informations complémentaires
- Rue des Granges et Chemin de la Chaux : réfection de la conduite d'eau.
- Le Chanois : renforcement électrique
- Forêt communale : un rendez-vous est fixé auprès de M. Hugues, agent ONF, pour étudier le projet d'aménagement des chemins forestiers

Monsieur le Maire est heureux d'annoncer que la borne de recharge pour les voitures électriques est alimentée.